

Services Techniques  
N° Tél : 01.69.49.77.05  
N/Réf : NDA/DM/CB

**DECISION N° 97 - 86**

**OBJET : Marché négocié - Rénovation et extension du préau couvert de l'école maternelle des Tournelles.**

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 308 et 104 I al. 10,

VU l'avis d'appel public à concurrence lancé pour un marché négocié relatif à la rénovation et à l'extension du préau couvert de l'école maternelle des Tournelles,

VU l'avis d'information envoyé au B.O.A.M.P. et au REPUBLICAIN le 26 Juin 1997, publié dans le bulletin du 4 Juillet 1997 et dans le numéro du 3 Juillet 1997 du REPUBLICAIN,

VU les offres de fournitures déposées par trois entreprises dans les délais légaux,

VU l'offre la moins disante de la Société Michel CORDONNIER pour la réalisation du marché cité en objet,

CONSIDERANT qu'il convient de choisir ladite société pour l'exécution du marché précité.

**- DECIDE -**

Article 1er : Monsieur le Député Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer le marché négocié avec la société Michel CORDONNIER, dont le siège social se situe à YERRES, 1 bis rue Royale.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 372 126,28 Frs T.T.C. (Trois cent soixante douze mille cent vingt six francs et vingt huit centimes).

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune, exercice 1997, fonction 1, sous fonction 11, article 23 13.

Article 5 : Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie Principale de BRUNOY.

Article 6 : La présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EVRY et à Madame le receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 1er Août 1997



Le Député Maire,

*Nicolas Dupont-Aignan*

Nicolas DUPONT - AIGNAN

